

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringade
12360 FAYET

COMPTE- RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015

Le 22 mai 2015 à 20 heures 30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire
Sous la présidence de Mme le Maire Marie-José RICO-TERRAL.

Étaient présents : Monsieur JACQUEMOND Jean-Luc, Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Benoit, Madame PERROUD Martine, Monsieur CREBASSA Bruno, Madame ROQUES Céline - Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur BRU Christophe.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur OLIVIER Serge et Madame MARC Brigitte
Votants 11 personnes

A été nommée secrétaire de séance : Madame PERROUD Martine

ORDRE DU JOUR

- Tarifs logements communaux : studio Laroque et F3 Fayet
- Mise à disposition à titre gratuit terrain Lacan
- Cession terrain communal sur Fayet
- Demande réserve parlementaire 2015
- Embauche agent communal en contrat aidé
- Déplacement local Agence postale communale
- Questions diverses

1 – Tarif logements communaux

Fayet

L'appartement F3 de l'école sera loué 250 € pas mois hors charges. Une caution de ce même montant sera demandée.

Voté à l'unanimité

Laroque

La location du studio se ventile comme suit :

- Nuitée 40 €
- Week-end 70 €
- Semaine 150 €
- Quinzaine 210 €
- Mensuel 300 €

Une caution de 200 € sera demandée. Les animaux sont acceptés.
Voté à l'unanimité.

2 – Mise à disposition terrain Lacan

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation d'épandage sur une superficie de 250 m². La mairie restera propriétaire de ce terrain. Une convention sera établie et signée entre les deux parties.

3 – Cession terrain communal sur Fayet

Une réflexion s'impose sur la demande d'acquisition de la parcelle communale référencée au cadastre sous le numéro 313.

4 – Demande réserve parlementaire 2015

Le dossier de demande de réserve parlementaire sera constitué. Il concernera des aménagements divers sur Laroque – Fayet - La Graverie
Voté à l'unanimité.

5 – Embauche agent communal en contrat aidé

Un agent communal est recruté en CDD à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une période d'un an renouvelable avec une période d'essai d'un mois.
Voté à l'unanimité.

6 – Déplacement local Agence postale communale

Le transfert de l'Agence postale ne se fera plus dans la salle du Presbytère en raison du montant trop élevé des travaux à effectuer.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de l'A.P.C dans les locaux de la bibliothèque. Quelques aménagements s'imposent. Il pourrait être effectif fin juillet 2015.

7 – Questions diverses

A - Appétitif

Un apéritif dînatoire sera offert par Madame le Maire à la salle des fêtes de Laroque le 18 juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Martine PERROUD